

COMMUNE DE FARGES
Procès-verbal n°46 du Conseil Municipal
Séance du 09 Janvier 2018

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine – ARMAND Simone- BESTMANN Patrick- EVRARD Corinne – FILPA Laurent - LOVENJAK-LEBEUF Sonia - REY Michel – WAPOU Joseph.

Absents excusés : AMADIEU Dimitri, pouvoir à Monique Graziotti - GALLETTI Yveline pouvoir à Monique GRAZIOTTI - MARTIN Arnaud

Absents : ORIA Gaël

Présents 11 – 13 Votants

1. Désignation du secrétaire de séance : M. WAPOU Joseph

Procès-verbal N° 45 de la séance du 05 décembre 2017 : Accepté à l'unanimité.

2. CCPG : Le compte rendu du conseil communautaire du 23 décembre est présenté. Il est disponible en Mairie Délibérations :

3. Urbanisme : a été délivrée l'autorisation d'urbanisme PA00115817B0002.

4. Délibérations :

- Décision modificative : Afin de terminer la gestion 2017, la somme de 1150 € a été prélevé sur l'article 022 dépenses imprévues pour imputation au chapitre 65 pour 900 € et au chapitre 012 pour 250 €. **Accepté à l'unanimité.**

- Conseil d'école du 11 décembre. Comme présenté lors de la présente séance du conseil municipal, un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves, du personnel, des conseillers municipaux et des instituteurs pour connaître leur préférence sur les horaires scolaires ; le temps des TAP pouvant être annulé, selon les directives du Ministère de l'Éducation Nationale. Un conseil d'école a ensuite été convoqué pour arrêter la situation. En effet, l'éducation nationale délibérera en février sur les avis du conseil d'école et du conseil municipal. Les familles ont largement choisi ces horaires ; le conseil d'école exceptionnel du 11.12.2017 les a également approuvés par 10 voix pour et 2 contre, pour maintenir les TAP est les horaires actuels. Madame la Maire propose de suivre la décision du conseil d'école : revenir aux anciens horaires d'école : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8.30 à 11.30 et de 13.30 à 16.30, dès la rentrée scolaire de septembre 2018. **Accepté à l'unanimité.**

- Compétences des eaux pluviales : La CCPG, après avoir demandé une délibération début janvier, souhaite modifier la convention qui liera notre commune à ses services pour la compétence des eaux pluviales. Cette délibération est reportée à la prochaine séance.

- Pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la longueur de la voirie communale est prise en compte. Après une vérification, il a été constaté que les 19013 Km considérés sont erronés. Notre voirie communale mesure 21193 Km. Il est proposé de soumettre cette nouvelle

donnée aux services de la Préfecture pour le calcul de la DGF. Cette nouvelle donnée sera prise en compte en 2019.

Accepté à l'unanimité.

- Suite à la création du poste d'adjoint territorial à plein temps (Délibération N° DEL241017-207), l'agent embauché courant décembre n'a pas souhaité poursuivre sa mission. Après reconsidération des besoins et des interventions mensuelles (1 jour) du centre de gestion, il est proposé de ramener ce poste à un temps partiel de 20 heures hebdomadaire. Il convient d'annuler l'emploi précédemment voté pour le remplacer par un poste à temps partiel de 20 heures hebdomadaires.

Accepté à l'unanimité.

- Les locataires de l'appartement N° 1 viennent d'acquérir une propriété sur la commune de Farges. Ils ont mis fin à leur bail. Monsieur Steve et Madame REGNIER Laura les nouveaux locataires arriveront prochainement. Il est demandé d'établir un nouveau bail. Le prix du loyer reste inchangé.

Accepté à l'unanimité.

- Pour rappel, en 2014, le conseil avait délibéré pour un contrat auprès de l'agence départementale d'ingénierie pour les années 2015 et 2016 ; ledit contrat n'ayant pas été délibéré avant le 31.12.2016, l'agence départementale d'ingénierie envoie une facture pour l'année 2017. Il est demandé de mettre fin à ce contrat.

Accepté à l'unanimité.

- Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments recevant du public, le bâtiment de la Mairie doit être revu pour permettre un accès PMR. Un cabinet d'architecte a été mandaté pour présenter des faisabilités. Toutefois, pour l'accès au 2^{ème} étage du bâtiment, la demande d'une dérogation est indispensable. En effet, il est opportun de signaler que la salle du conseil municipal ne reçoit pas de public, et cela depuis de nombreuses années.

Il est proposé au conseil de délibérer pour célébrer les mariages, sur demande, à la salle polyvalente et de déplacer également les conseils municipaux lors des séances ou le public ne pouvant emprunter quelques marches est présent.

L'accès en ascenseur de la rue jusqu'au premier étage, facilite cette démarche.

Une demande sera faite auprès de la Préfecture.

Accepté à l'unanimité.

DIVERS :

- Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments recevant du public, deux esquisses faites par le cabinet d'architecte «ATELIER B » sis à Bellegarde, sont présentées. Ces solutions prévoient un ascenseur partant du niveau de la rue, avec un espace rejoignant la cave du bâtiment pour ensuite sortir dans la cour et dans le secrétariat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet d'autres possibilités et demande que de

nouvelles esquisses soient présentées lors d'une prochaine séance.

Accepté à l'unanimité.

- Pour l'avancement du dossier de création d'un magasin de producteurs en vente directe, une esquisse, faite par le cabinet d'architecte « ATELIER B » sis à Bellegarde, est présentée. Les plans prévoient un bâtiment de 133 m² et un appartement de 50m². Il est demandé de retirer des plans l'appartement ; une modification du PLU de Farges prévoyant la suppression de ces logements en zone Ux. Les plans seront revus dans ce sens et les demandes de subventions auprès de plusieurs organismes seront demandées.

- Les locaux de l'ancienne agence communale postale sont vacants. Une étude sera faite pour les transformer en appartement.

- Lors des intempéries de décembre et début janvier, plusieurs points de débordements ont été constatés. Pour la plupart, les services de la CCPG, avec la reprise de la compétence des eaux pluviales,

pourront prendre en charge les travaux qui permettront d'améliorer la situation lors de prochaines intempéries.

- Une demande de madame Cosanday basée à Genève a été faite pour l'installation de panneaux « attention salamandre » sur la route du col du sac. Il semblerait que ce secteur ne répertorie que peu de salamandres par rapport à d'autres lieux du village. Pour cette raison, le conseil municipal refuse d'installer un panneau sur la route du col du sac. Il n'en demeure pas moins que les conseillers restent sensibles à cette cause.
- Madame Simone ARMAND fait part des voitures mal stationnées rue du Maroni. Madame le Maire se rendra sur place.
- Une réunion publique se tiendra le 2 février à 19heures à la salle des fêtes.

Séance levée à 22H03.

Le secrétaire de séance,

WAPOU Joseph.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Wapou', written over a horizontal line.